



Un **métier** (*définition provenant de l'encyclopédie libre [Wikipédia](#)*) est une activité humaine, le plus souvent à but lucratif. C'est aussi un savoir-faire acquis et, lorsque le métier le permet, une amélioration de ce savoir.

- L'exercice d'un métier est fréquemment précédé d'un apprentissage. On exerce souvent un seul métier à la fois, mais celui-ci peut être plus ou moins spécialisé. Dans la fonction publique, le cumul d'activités est interdit ou réglementé.
- Les métiers demandent des durées d'apprentissage variées ; ce facteur, plus ou moins lié à la *loi de l'offre et de la demande*, détermine, en partie, leur rémunération.
- De plus en plus de personnes exercent plusieurs métiers successivement pendant leur vie.
- Contrairement au travail, avoir un métier n'implique pas forcément sa pratique. En outre, la législation française du travail prévoit l'activité salariée à temps partiel (mi-temps, 1/2 ou 1/4 de temps...) et divers modes d'interruption en dehors des congés annuels (année sabbatique, congé formation...).
- On exerce son métier, soit librement (freelance, profession libérale, artistes), soit comme entrepreneur (chef d'entreprise, commerçant, agriculteur), soit comme salarié, dans ce cas, soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public (fonctionnaires et, par assimilation, élus).
- L'exercice de certains métiers est réglementé (conditions de diplômes, concours d'accès, achat d'une charge ou d'une patente, etc.)